

Jean-Philippe Haesler est le nouveau président de la SSO

Beat Wäckerle, président de la SSO, a transmis le témoin à Jean-Philippe Haesler lors de l'**Assemblée des délégués** du 4 mai dernier. Lorenzo Reali a été élu comme nouveau membre du Comité central.

Texte : Andrea Renggli, rédactrice SDJ ; photos : Marco Tackenberg, Service de presse et d'information de la SSO

Le moment était chargé d'émotion lorsque Beat Wäckerle a fait ses adieux lors de l'Assemblée des délégués à l'hôtel Bellevue Palace à Berne. « Après 39 ans de politique professionnelle active, il est temps pour moi de me retirer », a-t-il déclaré. Dans l'éloge qu'il a prononcé, Rainer Feddern, son collègue au sein du Comité central, a rappelé les succès du président sortant. Beat Wäckerle est entré en politique professionnelle au milieu des années 80, au service de la section zurichoise de la SSO qu'il a présidée de 1999 à 2011, année de son élection au Comité central de la SSO. Il a été élu à la présidence de la SSO en 2014. La conclusion des longues négociations tarifaires, l'instauration d'entretiens réguliers avec des représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'institutionnalisation de la Table ronde des professions médicales universitaires sont autant de jalons qui ont marqué sa présidence. Beat Wäckerle a toujours été conscient de la grande importance des échanges internationaux pour la SSO. Son plus grand succès dans ce domaine a été

l'admission de la SSO en tant que membre affilié du Conseil des dentistes européens (CDE).

Rainer Feddern a en outre souligné que « Beat Wäckerle a toujours su nous insuffler le sens de notre travail au sein du Comité central. Il nous a toujours laissé la liberté dont nous avons besoin et n'a jamais négligé la convivialité. » Par acclamations nourries, les 74 délégués présents lui ont conféré le titre de membre d'honneur.

Jean-Philippe Haesler accède à la présidence de la SSO

Pour succéder à Beat Wäckerle à la présidence de la SSO, le Comité central a proposé la candidature de Jean-Philippe Haesler. Les délégués l'ont élu à l'unanimité. Le nouveau président exerce en libéral à Estavayer-le-Lac, dans la Broye fribourgeoise. Il siège au Comité central depuis 2014 en qualité de chef du Département Économie. Auparavant, il a siégé huit ans durant au sein du comité de la SSO-Fribourg, section qu'il a présidée de 2008 à 2013.



Passage du témoin : Beat Wäckerle (à gauche) a remis la présidence de la SSO à Jean-Philippe Haesler (à droite). Rainer Feddern (au milieu) a fait l'éloge du président sortant.



Ce Fribourgeois bilingue fait du renforcement de la sécurité du patient, de la promotion d'un exercice éthique de la profession de médecin-dentiste, de l'amélioration de la perception de la SSO par les autorités et de la modernisation de la SSO des axes prioritaires de sa présidence. « Nous voulons adapter les structures internes de notre organisation professionnelle pour pouvoir être en mesure de relever les défis de demain », a-t-il déclaré. (Le contenu d'un entretien avec Jean-Philippe Haesler paraîtra dans le numéro 7/8 2019 du SDJ.)

Un représentant du Tessin... et de la jeune génération

Les délégués ont ensuite élu Lorenzo Reali à l'unanimité pour occuper le siège laissé vacant par Beat Wäckerle. Il exploite un cabinet dentaire à Bellinzona et a acquis une grande expérience de la politique professionnelle. Pour Beat Wäckerle, cette élection est une aubaine pour la SSO : « Lorenzo Reali incarne à la fois la jeune génération et le Tessin, deux groupes qui, depuis longtemps, n'ont plus été représentés au sein du Comité central. » Les autres membres du Comité central ont tous été réélus en bloc.

Un juriste à la tête de la Commission de déontologie

Après de nombreuses années d'activité, Jürg Jent a quitté la présidence de la Commission de déontologie lors de l'Assemblée des

délégués. L'avocat Reto Sanwald de Gümligen a été élu pour lui succéder. Les médecins-dentistes Dieter Tschappu de Jenins et Fabrice Macheret de Lausanne l'épauleront en qualité de vice-présidents.

Avant l'élection, les délégués s'étaient penchés sur une modification des statuts prévoyant de confier la conduite de la Commission de déontologie à un président assisté de deux vice-présidents, le premier n'étant pas obligatoirement médecin-dentiste et membre de la SSO, mais devant exercer une profession universitaire ou juridique.

Ce dernier point a été très controversé. Lors de la discussion, Jürg Jent a cependant souligné qu'une procédure disciplinaire pour manquements au Code de déontologie est un mécanisme purement juridique. La modification correspondante des statuts a finalement été adoptée à une forte majorité et peu de voix contraires.

Autres points à l'ordre du jour

– La Société suisse des médecins-dentistes est d'avis qu'il est temps d'adapter le règlement relatif à l'activité de l'assistante dentaire en tant qu'assistante en prophylaxie aux réalités actuelles de la médecine dentaire suisse. La mise à jour proposée a été préparée en collaboration avec la Société suisse de paro-





- dontologie (SSP). Les délégués ont reçu les premières informations sur l'orientation de la révision.
- Eu égard à l'augmentation des frais d'exploitation du cabinet et de la charge de travail des cadres de la SSO, le Comité central a proposé de réviser le règlement sur les indemnités avec effet au 1^{er} janvier 2020.
 - Olivier Marmy a informé les participants au sujet de la campagne de lutte contre l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire qui a précédé la votation qui a eu lieu dans le canton de Genève, campagne qui a occupé la SSO et, avant tout, sa section genevoise fin 2018 et début 2019. Le travail sur place accompli par l'Association des médecins-dentistes de Genève a été accompagné par une campagne de base de la SSO (annonces, relations publiques, site Web et réseaux sociaux). Cet engagement a été payant. L'initiative a été rejetée avec près de 55 % de Non. Il ne faut toutefois pas oublier que d'autres initiatives poursuivant le même but sont encore inscrites à l'agenda politique des cantons du Valais, de Neuchâtel et du Tessin, raison pour laquelle la SSO ne dépose pas les armes.
 - Modification des statuts: le Comité central a été habilité à suspendre provisoirement un membre de l'exercice de ses droits de sociétariat jusqu'à ce que ce dernier ait rempli ses obligations financières. Cette décision doit néanmoins rester exceptionnelle et ne peut être prise qu'à l'unanimité.
 - Au cours de l'exercice précédent 2018, la SSO a enregistré une augmentation d'effectif de 52 membres. Elle compte désormais 5712 membres. Les délégués ont en outre exclu un membre de la section neuchâteloise de la SSO.

1 Dieter Tschappu, Jenins, a été élu à la vice-présidence de la Commission de déontologie de la SSO. À gauche: Marcel Z'Graggen, président de la section grisonne de la SSO

2 Lorenzo Reali a été élu au Comité central.

3 Modification du règlement relatif à l'activité de l'assistante dentaire en tant qu'assistante en prophylaxie: Christoph Ramseier, Université de Berne, a répondu aux questions des délégués.

4 Liliane Orlando, l'élément moteur du Secrétariat de la SSO

5 Peter Engel, président de la Bundeszahnärztekammer, s'est exprimé sur les importants bouleversements qui pèsent sur l'exercice de la profession de médecin-dentiste.

6 Cette année, 74 délégués ont participé à l'assemblée.

- Beat Wäckerle a pris congé de Liliane Orlando, la mémoire du Comité central, qui a pris sa retraite après 20 années passées au service du Secrétariat de la SSO, années durant lesquelles elle en a été l'élément moteur, disponible pour ainsi dire 24 heures sur 24. Les délégués l'ont remerciée par un tonnerre d'applaudissements.

De l'or pour Beat Wäckerle

L'engagement de Beat Wäckerle pour la médecine dentaire est également reconnu à l'étranger: en avril, à l'occasion de l'une des rencontres rassemblant régulièrement des représentants des associations des médecins-dentistes allemande, autrichienne et suisse, la Chambre des médecins-dentistes autrichiens lui a décerné la médaille d'or (goldenes Ehrenzeichen) pour d'« éminents services rendus à la profession de médecin-dentiste et en remerciement et reconnaissance pour son soutien à l'Österreichische Zahnärztekammer dans l'accomplissement de ses tâches. » Peter Engel, président de la Bundeszahnärztekammer (Chambre des médecins-dentistes allemands), a lui aussi été honoré à cette occasion. Beat Wäckerle et Peter Engel sont les premiers médecins-dentistes étrangers à recevoir cette haute distinction.

